

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018

Séance du Conseil Municipal du : 04 juillet 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Trausse Minervois, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à 20h 30, sous la présidence de Jean-François SAÏSSET, Maire.

Convocation du 26 juin 2018

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 12

Présents : MM. Saïssset, Jouve, Lavigne
Mmes Lang, Lombard, Moreau, Pérez, Peyrard, Signoret, Sénat, Talbodec

Absents excusés : MM. Hart,

Secrétaire de séance :

Procurations :

ORDRE DU JOUR :

- Convention avec ATTTM
- Questions diverses

Le maire soumet au vote le PV de la séance précédente. Le PV est adopté à l'unanimité.

1/ OBJET : Projet de convention

Entre le Maire de la commune de Trausse Minervois représentée par son Maire Jean-François SAÏSSET

ET

Luc LOMBARD, président de l'Association « Les Amis de la Tour Trencavel de Trausse Minervois (A T T T M)

Article 1 : Conformément à l'article L 2122-21 du CGCT le maire est compétent pour autoriser l'utilisation des locaux du domaine communal et notamment à l'association « Les Amis de la Tour Trencavel de Trausse-Minervois »

La Tour de Trausse, dite « Tour Trencavel » appartient au domaine public de la commune de Trausse. Cette propriété abrite notamment réunions associatives et conférences publiques.

Article 2 : L'association « Les Amis de la Tour Trencavel de Trausse Minervois » à but non lucratif relève de la loi du 1^{er} juillet 1901. L'objectif est de :

- ♦ favoriser la création de lien social, la mixité sociale, générationnelle et culturelle
- ♦ favoriser les initiatives et la citoyenneté, dynamiser et animer le centre du village au sein d'un lieu associatif ouvert à tous

- ◆ aménager le rez de chaussée de la tour pour recevoir tous les publics, proposant à la dégustation les vins de pays de nos viticulteurs et autres produits locaux de nos producteurs.
- ◆ présenter les artistes, les artisans en faisant découvrir leur talent, la mise en place d'un programme d'animations et d'activités à partir des initiatives d'habitants, en relation avec les partenaires associatifs locaux.
- ◆ Présenter un parcours (visite guidée) médiéval en redécouvrant les remparts et autres vestiges du village.

Article 3 : L'association ATTTM s'engage à mettre à disposition la Tour à toute autre association du village pour des manifestations importantes en accord avec la municipalité pour animer le centre du village.

Article 4 :

- L'autorisation d'occupation et d'utilisation de ce domaine est délivrée gratuitement à l'association qui contribue à sa conservation. Le conseil municipal s'engage à demander toute subvention susceptible d'aider financièrement les travaux de réparations.
- Cette autorisation est précaire, révocable et personnelle. La commune peut récupérer son bien à tout moment.
- L'association est autorisée à entretenir, réparer sous condition de préserver l'aspect et l'esprit architectural avec l'appui technique et éclairé d'un homme de l'art en accord en amont avec la municipalité et d'en présenter mensuellement l'avancée des travaux.
- L'association doit souscrire une assurance pour l'ensemble de ses activités et en particulier pour les travaux qu'elle entreprend.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- APPRROUVE le projet de convention avec l'association ATTTM
- AUTORISE le Maire à signer cette convention

Vote pour : 7

Vote contre : 2
Mme Lombard
Mme Lang

Abstentions : 2
Mme Senat
Mr Lavigne

Adopté

La séance est levée à 21h 30

TABLEAU D'EMARGEMENT SEANCE DU 04 JUILLET 2018

Nom et Prénom	Signatures	Pouvoir à
SAÏSSET Jean-François		
JOUVE René		
LOMBARD Nadine		
HART Russell	ABSENT	
PEREZ Sylvie		
LANG Emanuelle		
LAVIGNE David		
MOREAU Françoise		
PEYRARD Corinne		
SENAT Charlotte		
SIGNORET Céline		
TALBODEC Liliane		